



## DÉCISION

N° : 2025-120

Exécutoire le : 13 MAI 2025

Publiée / Notifiée le : 13 MAI 2025

Visée le : 07 MAI 2025

*COMMANDE PUBLIQUE*  
**Accord cadre à marchés subséquents n°23006**  
**Prestations d'impression**  
**Avenant n° 01 relatif à un changement de domiciliation et de SIRET**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert  
Considérant la notification effectuée le 25/05/2023 à l'entreprise Ma Bonne Impression

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT

**L'Imprimerie Ma Bonne Impression** domiciliée 31-33 Rue Maurice Rey – 73110 Valegelon-La Rochette et représentée par Morgan André SATTURA ayant pour SIRET 834 359 663 00020 a changé de domiciliation et de SIRET.

La nouvelle adresse est désormais : 40 route d'Apremont 73000 Barberaz  
Le nouveau SIRET 834 359 663 00038.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise attributaire : Ma Bonne Impression

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice-Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 07/05/2025 09:53:04.

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2025-120 : Accord cadre à marchés subséquents n.23006 - Prestations d'impression Avenant n.01 relatif à un changement de domiciliation et de SIRET

---

**Date de transmission de l'acte :** 07/05/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/05/2025

---

**Numéro de l'acte :** DEC980 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250507-DEC980-AR

---

**Date de décision :** 07/05/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)  
1.4.2.3. Autres